

REPUBLIQUE DU NIGER
CONSEIL NATIONAL POUR LA SAUVEGARDE DE LA PATRIE
MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES STATISTIQUES

BULLETIN DECADAIRE

Mois d'Août 2024
2ème décade

«Des fortes précipitations enregistrées au cours de cette décade»

«Début maturité du mil, de l'arachide et du niébé dans certaines localités»

«Une nette amélioration des pâturages, des conditions d'abreuvement et de l'embonpoint des animaux»

«Des inondations observées dans plusieurs localités avec dégâts sur les voies, les champs de cultures et mortalités du bétail»

Synthèse Nationale

Sommaire

1. Situation pluviométrique
2. Situation des semis
3. Situation Phénologique
4. Situation phytosanitaire
5. Situation des prix des denrées alimentaires
6. Situation pastorale
7. Phénomènes exceptionnels

Zones agropastorales des régions :

Agadez
 Diffa
 Dosso
 Maradi
 Tahoua
 Tillabéri
 Zinder
 Niamey



Dominance des légumineuses sud Bermo/Région de Maradi.

Introduction

La 2ème décade du mois d'août a été très pluvieuse avec une large couverture et des hauteurs importantes dans plusieurs localités. A la faveur de ces précipitations abondantes, le développement des cultures se poursuit normalement avec un début de maturité du mil, de l'arachide et du niébé est observée dans certaines localités. Des cas d'inondations, mais aussi des ruptures de pluie prolongées ont été observés dans certaines localités. Sur les marchés, les prix des produits agricoles affichent une baisse pour tous les produits par rapport à la décade précédente et une hausse par rapport à la même décade de l'année 2023. La situation des pâturages est marquée par une nette amélioration de la végétation avec des disparités inter zonales de production. Le développement végétatif des herbacées varie d'une zone à l'autre

en fonction du gradient pluviométrique.

1. Situation pluviométrique

La plupart des relevés pluviométriques ont affiché des hauteurs de pluies importantes dans toutes les régions du pays. Les cumuls décadaires au niveau de ces postes ont varié de 6 mm en 2 jours à Dossey (Konni/région de Tahoua) à 322,8 mm en 6 jours à Simiri (Ouallam/région de Tillabéri). Les cumuls pluviométriques les plus élevés enregistrés au niveau des autres postes se présentent comme suit: 189,5 mm en 6 jours à Ingall Mairie (région d'Agadez); 178,2 mm en 4 jours à Kilakam (Goudoumaria/région de Diffa) ; 255 mm en 4 jours à Kossey (Loga/région de Dosso); 251,5 mm en 5 jours à Débi (Aguié/région de Maradi) ; 209 mm en 5 jours à Ellagawane

(Madaoua/région de Tahoua) ; 306,5 mm en 4 jours à Mangaizé (Ouallam/région de Tillabéri) ; 301 mm en 4 jours à Moa (Dama-garam Takaya/région de Zinder) et 93,5 mm en 4 jours à Niamey (Arrondissement 1 /région de Niamey). Le cumul saisonnier le plus élevé a atteint 951,1 mm en 32 jours à Dollé (Gaya/région de Dosso) contre 612 mm en 18 jours enregistrés à Diney (Mirriah/Zinder). Les postes pluviométriques suivis sont excédentaires à hauteur de 84% comparés à la même période de l'année 2023.

2. Situation des semis

Sur le plan national, le taux de couverture des semis au 20 août est de 99 %. Il reste 80 villages n'ayant pas effectué de semis repartis entre les régions d'Agadez (17 villages) et de Tillabéri (63 villages pour cause d'insécurité).

3. Situation Phénologique :

Les différents stades de développement des principales cultures dont le mil, le sorgho, le niébé et l'arachide sont présentés dans les tableaux n°2 et n°3.

4. Situation phytosanitaire

La situation phytosanitaire de cette deuxième décade du mois d'août 2024 est caractérisée par des :

- Infestations de sauteriaux (*Krausaria angulifera*) sur 925 ha déclarés infestés dont 835 ha traités dans les départements de Dogondoutchi, Malbaza, Keita, Abalak et N'guigmi ;
- Infestations d'insectes floricoles (*Mylabris spp*, *Decapotoma affinis*, *Dysdercus volkeri*, *Pachnoda interrupta*,

- *Rhyniptia infusata*) sur le mil sur 1752 ha déclarés infestés dont 1307 ha traités dans les départements de Téra, Abala, Illéla, Bouza, Kantché, Mirriah, Madarounfa, Mayahi, Aguié, Gaya, Boboye, Dioundiou, Tibiri et les CU de Dosso, Niamey et Maradi ;
- Infestations de criocères (*Lema planifrons*) sur le mil sur 198 ha infestés dont 175 ha traités dans les départements de Torodi, Dakoro et Guidan Roumdji ;
- Infestations de cicadelles (*Poophilus costalis*) sur le sorgho et le mil sur 743 ha déclarés infestés dont 686 ha traités dans les départements d'Illéla, Magaria, Kantché et Guidan Roumdji ;
- Infestations de la mouche de pousses (*Atherigona soccata*) sur 100 ha de sorgho dont 40 ha ont été traités dans le département de Bouza ;
- Infestations des chenilles défoliatrices (*Amsacta melonéyi*, *Spodoptera exempta*, *Noorda blitelis*) sur 478,5 ha de mil, niébé, sésame, arachide et moringa, dont 445,5 ha ont été traités dans les départements de Diffa, Maïné Soroa, N'guigmi, Goudoumaria, Tessaoua, Gazaoua, Kollo, Tchirozérine, Téra, Torodi et les villes de Niamey et Zinder ;
- Infestations de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*) sur le maïs sur 133 ha déclarés infestés dont 130 ha traités dans les départements de Goudoumaria et Iférouane ;
- Infestations de pucerons (*Aphis craccivora*) sur 295 ha de niébé, maïs et l'arachide dont 292 ha traités dans les départements de Tchirozérine, Maïné Soroa, Diffa, Goudoumaria, N'guigmi, Tessaoua et la ville de Niamey ;
- Infestations de Thrips (*Thrips tabaci*) sur 94 ha d'oignon dont 14 ha traités dans les départements de Tchirozérine et Iférouane ;
- Infestations d'acariens sur 10 ha d'oignon tous traités dans le département de Tchirozérine ;
- Infestations du foreur de tiges (*Conies-*

- *ta ignefusalis*) sur le mil dans les départements de Guidan Roumdji, Bouza, Keita, Boboye, Dogondoutchi, Loga, Mirriah et la ville de Niamey. Des conseils sont prodigués pour l'arrachage et la destruction des pieds atteints ;
- Attaques d'oiseaux granivores dans les départements de Dosso, Bouza, Keita, Malbaza, Konni, Guidan Roumdji et Ballèyara. Des conseils sont prodigués pour la pratique des méthodes alternatives de lutte notamment le gardiennage au champ ;
- Infestations de la mineuse de l'épi du

mil dans les départements de Guidan Roumdji, Aguié, Mayahi, Madarounfa, Magaria et la ville de Zinder.

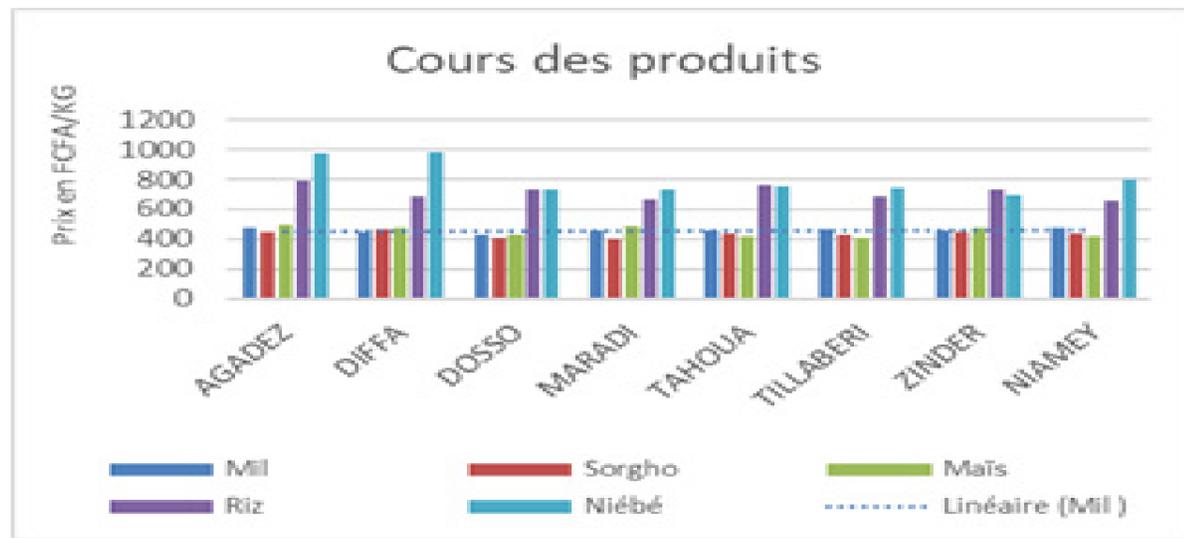
Au total 3 934,5 ha ont été traités sur 4 728,5 ha déclarés infestés soit un taux de 83,20 %

5. Situation des prix des denrées alimentaires

L'évolution des prix sur les marchés montre une baisse du niveau des prix de tous les produits par rapport à la décade passée. Comparée à l'année passée à la même période, les niveaux des prix sont en hausse pour tous les produits agricoles suivis avec un pic observé pour le niébé (hausse de 88%).

Tableau n°1: Cours des produits

REGIONS	Mil en F/Kg	Sorgho en F/Kg	Mais en F/Kg	Riz en F/Kg	Niébé en F/Kg
AGADEV	475	445	494	786	973
DIFFA	443	465	472	681	981
DOSSO	431	405	423	734	738
MARADI	452	403	448	667	731
TAHOUA	453	435	420	759	754
TILLABERI	470	426	412	685	741
ZINDER	452	445	474	737	698
NIAMEY	472	440	420	660	800
Moyenne décade	456	433	445	714	802
Moyenne décade précédente	470	442	461	725	812
Moyenne même décade 2023	357	334	370	573	426
Variation par rapport à la décade précédente (%)	-3,0	-2	-3	-2	-1
Variation par rapport à la même décade en 2023(%)	28	30	20	25	88



6. Situation pastorale

6.1 Pâturage

La situation du pâturage présente un recouvrement du sol des herbacés variant de 20 à 30% en zone Aïr et de 30 à 60% en zone pastorale dans le département de Tchirozérine. Il peut être estimé à 50 voire 60 % dans le département d'Ingall. Le taux de recouvrement des enclaves pastorales dans la bande sud du pays est globalement faible. On observe des plages nues encore dans les départements de Téra, Banibangou, Abala, Cependant dans les régions de Tahoua et Agadez, le **Panicum tirgidum** et les ligneux sont en pleine régénération avec une production importante de fourrage. Les bandes nues du département de Gouré et les poches de sécheresse dans le département de Tanout (kanak Sofoua, kanak mosquée, Damtou, Aborak, etc.), annoncées au cours de la troisième décade de juillet sont bien arrosées, avec une situation exceptionnelle dans le département de Tesker.

6.2. Complémentation alimentaire

La complémentation des animaux est assurée par les sous-produits agro-industriels

(son de blé, tourteaux, etc.) et les résidus de récolte. Elle concerne certaines catégories du bétail surtout les animaux malades, les laitières et les animaux d'embouche. Les aliments pour bétail placés par l'Etat et ses partenaires pour la vente à prix modérés existent dans les régions de Diffa, Dosso, Tillabéri et Zinder qui enregistrent leurs derniers tonnages. **Le PRAPS – II** vient de livrer **1949,6 tonnes** sur les **2000 tonnes** prévues pour la région de Dosso. Dans la région de Diffa, la vente de la luzerne enrichie au maïs suit son cours. La vente à prix modérés a été d'un grand soulagement pour les éleveurs, car elle a permis de stabiliser les prix des intrants qui sont toujours accessibles sur les marchés locaux.

6.3 Abreuvement des animaux

L'abreuvement des animaux est principalement facilité par les points d'eau de surface (mares temporaires, semi-permanentes, flaques d'eau) ayant observés un bon niveau de remplissage ; néanmoins, certains éleveurs utilisent encore les puits et stations de pompage pastorales. Il est à noter que certains points d'eau de surface ont atteints un niveau de remplissage exceptionnel et ont com-

mencé à déborder dans plusieurs localités surtout dans les communes situées dans les zones du dallol et du fleuve.

6.4 Mouvements et concentration des animaux

Les mouvements des animaux sont timides et de faibles ampleurs en dehors de la remontée des certains troupeaux vers la zone pastorale pour les terres salées. Les mouvements et concentrations des animaux sont très limités dans plusieurs localités à cause de l'abondance de l'eau et du pâturage.

6.5 Etat d'embonpoint des animaux

L'état d'embonpoint des animaux s'améliore progressivement chez toutes les espèces. Il évolue de passable à bon suivant les zones.

6.6 Termes de l'échange

Au cours de la deuxième décade d'Août 2024, les termes d'échange restent encore en défaveurs des éleveurs.



Etat d'embonpoint des animaux (Région de Zinder).

7. Phénomènes exceptionnels

Des inondations ont été observées dans plusieurs localités à la suite des précipitations enregistrées au cours de cette décade : à Agadez elles sont intervenues sur les jardins d'oignon, corète, tomate, luzerne, pastèque, courge, courgette, melon. Ces inondations ont concerné aussi le mil, le sorgho, le niébé, et l'arachide dans plusieurs localités des régions de Dosso sur 5177 ha, à Tillabéri sur 9 842,9 ha, et

à Zinder sur 337,5 ha. Les autres superficies inondées sont cours d'évaluation. Ces fortes précipitations ont aussi causé la perte de 44 petits ruminants au niveau des villages de Barmou, Ikaan et N'goye (commune de Barmou) ; 1014 têtes d'animaux (340 vaches, 263 chèvres, 381 brebis et 30 ânes) dans la commune de Tébaram/Tahoua au niveau de 14 villages.

Tableau n° 2: Situation phénologique (mil et sorgho)

Régions	Levée			Levée avancée			Tallage			Montaison			Nouaison/Épiaison			Floraison			Grenaison			Maturité		
	M	S	M+S	M	S	M+S	M	S	M+S	M	S	M+S	M	S	M+S	M	S	M+S	M	S	M+S	M	S	M+S
Agadez	-		-	14	17	16	20	20	20	-	14	9			-			-			-			-
Diffa		2	0	-	10	2	6	46	15	34	40	35	44	2	34	14	-	11	2		2			-
Dosso	-	1	0,2	1	4	2	14	33	18	36	50	39	23	10	20	15	2	12	7,0	-	5	4,0	-	3
Maradi	-	-	-	-	4	2	2	24	11	13	32	21	37	31	34	32	7	21	13	2	8	3	-	2
Tahoua	-	-	-	-	3	1	12	25	17	34	43	37	31	18,0	26	16	8	13	7	3	6	-	-	0
Tillabéri	1	3	2	4	21	8	22	36	26	40	33	38	21	3	17	7	-	5	2	-	2	-	-	0,0
Zinder			-	1	1	1	5	20	12	30	51	40	33	19	27	20	6	14	9	3	6	2	-	1
Niamey	-	-	-	-	-	-	8	29	9	46	67	47	35	4	33	11		10			-			-
Niger	0,2	0,4	0,2	1	5	2	10	25	15,6	29	42	34	30	20	26	18,9	6	14	7,9	2	6	1,84	-	1,2

NB: M : Mil ; **S** : Sorgho ; **M+S** : Mil + Sorgho ;
le Maïs tient la place du sorgho dans la région d'Agadez

Commentaire :

Au cours de cette deuxième décade d'août, le stade dominant est l'épiaison pour le mil et la montaison pour le sorgho avec respectivement 30% et 42% sur le plan national. Le stade le plus avancé pour le mil est la maturité observée à Gaya, Tibiri et Dioundou (région de Dosso) Madarounfa, Gazaoua et Tessaoua (région de Maradi) et à Dungass et Magaria (Région de Zinder) tandis que le stade le plus avancé pour le sorgho est la grenaison observée dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder.

Tableau n° 3 : Situation phénologique des cultures de rente (niébé et arachide)

Tableau N°3 : Situation phénologique (niébé et arachide)

REGIONS	Cultures	Stade le moins avancé	Stade dominant	Stade le plus avancé	Localisation
AGADEVZ	Niébé	Levée	Levée avancée	Floraison	Aderbissinat
DIFFA	Niébé	Levée avancée	Croissance/ramification	Fructification	Diffa Commune
	Arachide	Levée avancée	Croissance	Fructification	Diffa commune
DOSSO	Niébé	Levée	Croissance/ramification	Fructification	Dogondoutchi, Loga, Dioundiou, Boboye et Tibiri
	Arachide	Levée	Croissance	Formation de gousse	Dogondoutchi, Loga, Dioundiou, Boboye, Tibiri et Gaya
MARADI	Niébé	Croissance/ramification	Floraison	Maturité	Madarounfa, Gazaoua, Mayahi et Tessaoua
	Arachide	Croissance	Formation de gousse	Maturité	Gazaoua
TAHOUA	Niébé	Levée	Croissance/ramification	Maturité	Illéla
	Arachide	Levée avancée	Croissance	Fructification	Illéla
TILLABERI	Niébé	Levée	Croissance/ramification	Fructification	Torodi
	Arachide	Levée	Croissance	Formation de gousse	Torodi et Téra
ZINDER	Niébé	Levée avancée	Croissance/ramification	Maturité	Magaria, Dungass et Kantché
	Arachide	Croissance	Floraison	Formation de gousse	Magaria, Dungass, Kantché, Mirriah, Takiéta et Gouré
NIAMEY	Niébé	Croissance/ramification	Croissance/ramification	Floraison	Tous les Arrondissements
	Arachide	Croissance/ramification	Croissance/ramification	Floraison	Tous les Arrondissements sauf Niamey 5
NIGER	Niébé	Levée	Croissance/ramification	Maturité	Maradi, Tahoua et Zinder
	Arachide	Levée	Croissance	Maturité	Maradi

Commentaire

Pour les cultures de rente, le stade le moins avancé pour le niébé et l'arachide est la levée. Les stades dominants sont la croissance et la ramification. Le stade le plus avancé pour le niébé est la maturité observée dans les départements de Madarounfa, Gazaoua, Mayahi, Tessaoua, Illéla, Magaria, Dungass et Kantché. La maturité de l'arachide est observée à Gazaoua.